

Mairie - 18130 DUN SUR AURON

☎ 02.48.59.16.32

Fax 02.48.59.17.22

Date de convocation : 19 février 2016

Date d'affichage : 26 février 2016

Nombre de membres	
En exercice	35
Présents	26
Votants	34

L'an deux mil seize, le vingt-cinq février à dix neuf heures quinze, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni, en Mairie de Dun sur Auron, sous la présidence de Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente de la Communauté de Communes le Dunois.

PRESENTS :

Mr Jean-Michel BERTAUX. Mme Marie-Claire BRANSARD. Mr Patrick de BRUNIER. Mmes Simone CARRÉ. Christine CARTIER. Mrs Jean-Marc CHANTEREAU. Xavier CREPIN. Jean-Marie DELEUZE. Mme Christelle DELOUCHE. Mrs Claude DESOBLIN. Hubert de GANAY. Mme Laurence JANVIER. Mrs Pierre de JOUVENCEL. Jean-Pierre LARDRY. Michel LETROU. Mmes Danièle MARTINEZ. Joëlle MATHIEU. Mrs Michel MORIN. Serge OLLIVIER (remplaçant de la commune du Pondy). René RASLE. Mmes Marie-Pierre RICHER. Elodie TERRASSON. Mrs Pierre THIGOULET. Guy VANDECASTEELE. Guy VILLAUDY. Mme Céline VINADELLE.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mr Gaël BELLEUT. Mme Sylvie BOGUSLAWSKI. Mrs Louis COSYNS. Bertrand de GANAY. Mme Angélique MINA. Mrs Yves PETIT (représenté par son remplaçant). Bertrand PHILIPPON. Philippe PIET. Gérard ROUZEAU. Julien VIGOT.

POUVOIRS :

ont donné pouvoir :

Mr Gaël BELLEUT à Mme Elodie TERRASSON.

Mr Louis COSYNS à Mme Simone CARRÉ.

Mr Bertrand de GANAY à Mr Pierre de JOUVENCEL.

Mme Angélique MINA à Mme Christine CARTIER.

Mr Bertrand PHILIPPON à Mme Marie-Pierre RICHER.

Mr Philippe PIET à Mr Michel LETROU.

Mr Gérard ROUZEAU à Mr Jean-Marc CHANTEREAU.

Mr Julien VIGOT à Mme Céline VINADELLE.

SECRÉTAIRE : Mme Laurence JANVIER

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, remercie les délégués présents et déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2015

Le compte rendu de la séance du Conseil de Communauté du 8 décembre 2015 transmis à l'ensemble des membres est adopté à la majorité.

1 abstention : Mme Joëlle MATHIEU - Elle souhaite poser une question sur ce dernier.

Madame Marie -Pierre RICHER lui indique que cette question sera étudiée en questions diverses .

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Comme chaque année le Conseil Communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L.2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est l'occasion pour les membres du conseil communautaire d'examiner l'évolution du budget intercommunal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la collectivité et de sa stratégie financière et fiscale.

Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de communication financière. Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote du budget annuel, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape de ce cycle.

Le débat d'orientation budgétaire constitue donc un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

Le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Au fur et à mesure du débat, *Madame Marie-Pierre Richer* apporte quelques précisions.

Elle indique qu'il s'agit des grandes lignes de la loi de finances et qu'il y a lieu de noter au titre des soutiens à l'investissement une enveloppe de 300M€ pour les communes et les EPCI de moins de 50 000 habitants. Elle précise que la collectivité aurait pu bénéficier de ce dispositif si le projet relatif à la chaufferie bois avait vu le jour en 2016.

↳ Les recettes de fonctionnement notamment au niveau du chapitre 73 (la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises-CVAE et le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales-FPIC) ont été plus importantes. La différence au chapitre 77 entre l'exercice 2014 et 2015 est générée par des écritures de régularisation en 2014 entre le budget principal et le budget annexe « Atelier Relais » pour l'opération d'extension et viabilisation de la zone artisanale .

↳ Une augmentation des charges à caractère général et également une importante différence à la hausse au niveau des charges exceptionnelles (subvention du budget principal au bénéfice du budget annexe « Atelier Relais ») sont à noter.

↳ Le recrutement d'un Directeur Général des Services à mi-temps avec la Commune de Dun sur Auron compte-tenu que la collectivité est appelée à évoluer (transfert de compétences des communes vers la Communauté de Communes).

↳ Le projet scolaire et périscolaire de la Commune de Senneçay, un rendez-vous est programmé avec le Maire de Senneçay pour étudier le dossier.

↳ **Madame Joëlle MATHIEU** s'interroge sur la possibilité de financement de ce projet par la Communauté de Communes compte tenu que la compétence périscolaire n'est pas exercée par le Dunois.

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** répond que la contribution de la Communauté de Communes sera axée sur la partie scolaire.

BUDGET ANNEXE « Ordures Ménagères-Déchetterie »

↳ **Monsieur Pierre de JOUVENCEL** indique qu'il a participé avec Madame Marie-Pierre RICHER et Madame Marie-Madeleine BOIRON à une caractérisation à Baugy (lieu de dépotage des sacs) afin de constater le niveau de refus dans « les sacs jaunes ». Il précise que ce taux est très important environ 26 % (bouteille de whisky, paire de chaussures, viande...) et qu'il y aura lieu de réfléchir à une importante communication pour limiter ces refus.

Colonnes à verre enterrées :

Ces dernières présentent beaucoup de problèmes, elles seront remplacées au fur et à mesure par des colonnes hors sol.

BUDGET ANNEXE « Atelier Relais » :

Le bâtiment est toujours disponible, **Madame Marie-Pierre RICHER** propose à chacun de faire savoir que les locaux sont libres.

COMPTE-RENDU DU 25 FEVRIER 2016

Mairie - 18130 DUN SUR AURON

☎ 02.48.59.16.32

Fax 02.48.59.17.22

Date de convocation : 19 février 2016

Date d'affichage : 26 février 2016

Nombre de membres	
En exercice	35
Présents	26
Votants	34

L'an deux mil seize, le vingt-cinq février à dix neuf heures quinze, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni, en Mairie de Dun sur Auron, sous la présidence de Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente de la Communauté de Communes le Dunois.

PRESENTS :

Mr Jean-Michel BERTAUX. Mme Marie-Claire BRANSARD. Mr Patrick de BRUNIER. Mmes Simone CARRÉ. Christine CARTIER. Mrs Jean-Marc CHANTEREAU. Xavier CREPIN. Jean-Marie DELEUZE. Mme Christelle DELOUCHE. Mrs Claude DESOBLIN. Hubert de GANAY. Mme Laurence JANVIER. Mrs Pierre de JOUVENCEL. Jean-Pierre LARDRY. Michel LETROU. Mmes Danièle MARTINEZ. Joëlle MATHIEU. Mrs Michel MORIN. Serge OLLIVIER (remplaçant de la commune du Pondy). René RASLE. Mmes Marie-Pierre RICHER. Elodie TERRASSON. Mrs Pierre THIGOULET. Guy VANDECASTEELE. Guy VILLAUDY. Mme Céline VINADELLE.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mr Gaël BELLEUT. Mme Sylvie BOGUSLAWSKI. Mrs Louis COSYNS. Bertrand de GANAY. Mme Angélique MINA. Mrs Yves PETIT (représenté par son remplaçant). Bertrand PHILIPPON. Philippe PIET. Gérard ROUZEAU. Julien VIGOT.

POUVOIRS :

ont donné pouvoir :

Mr Gaël BELLEUT à Mme Elodie TERRASSON.

Mr Louis COSYNS à Mme Simone CARRÉ.

Mr Bertrand de GANAY à Mr Pierre de JOUVENCEL.

Mme Angélique MINA à Mme Christine CARTIER.

Mr Bertrand PHILIPPON à Mme Marie-Pierre RICHER.

Mr Philippe PIET à Mr Michel LETROU.

Mr Gérard ROUZEAU à Mr Jean-Marc CHANTEREAU.

Mr Julien VIGOT à Mme Céline VINADELLE.

SECRÉTAIRE : Mme Laurence JANVIER

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL PAR LA COMMUNE DE DUN SUR AURON

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, propose, après en avoir délibéré, de procéder au renouvellement de la mise à disposition, par la commune de Dun sur Auron,

à compter du 1^{er} mars 2016 jusqu'au 28 février 2019
du personnel suivant

MARTINET Sylvie	Rédacteur	Communauté de Communes le Dunois	19,75/35ème
--------------------	-----------	----------------------------------	-------------

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2015 SUPÉRIEURS A 20 000.00 € HT

Madame Marie-Pierre RICHER, Présidente, expose :

L'article 133 du code des marchés publics impose au pouvoir adjudicateur de publier la liste des attributaires de marchés conclus l'année précédente. Les marchés sont regroupés selon des tranches et du type d'achats.

Il est ainsi porté à votre connaissance la liste, ci-dessous des marchés publics conclus en 2015 d'un montant supérieur à 20 000.00 € HT.

TYPE DE MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	DATE DU MARCHÉ	MONTANT HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE
TRAVAUX	RÉHABILITATION DU BASSIN D'APPRENTISSAGE DE NATATION			
	Lot 1 - Génie Civil	24/06/2015	424 830.00	Entreprise GBC 84 Av. Chaussée de César 18400 ST FLORENT/CHER
	Lot 2 - Traitement de l'air, chauffage, plomberie, sanitaires, traitement de l'eau et de l'électricité	24/06/2015	205 071.00	Entreprise DUN ENERGIES ZA Champs de Licé Route de Bussy 18130 DUN SUR AURON

RÉHABILITATION DU BASSIN D'APPRENTISSAGE INTERCOMMUNAL DE NATATION ÉTALEMENT DES CHARGES DE L'ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation du bassin d'apprentissage de natation et compte tenu du montant de l'investissement, la collectivité doit souscrire une assurance complémentaire à la garantie décennale du constructeur pour couvrir tous les risques en cas de sinistre majeur.

Ces frais représentent une charge financière en section de fonctionnement de 18 771.13 €.

La nomenclature budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité d'étaler les charges d'assurance dommages ouvrage sur une durée de 10 ans.

L'opération comptable consiste à transférer le montant de la charge au compte d'investissement 4818 "Charges à étaler" par crédit au compte 797 "Transfert de charges exceptionnelles", puis à amortir chaque année, une part de la charge au compte 6812 "Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir".

Je vous propose, après en avoir délibéré, d'autoriser l'étalement sur 10 ans des charges d'assurance dommages ouvrage de l'opération de réhabilitation du bassin d'apprentissage de natation

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1) Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 et en application de la délibération n° 2014-24 je vous rends compte des décisions que j'ai été amenée à prendre :

→ **REHABILITATION DU BASSIN D'APPRENTISSAGE INTERCOMMUNAL**

Assurance Dommages Ouvrage	SMA COURTAGE 112 Avenue Emile Zola 75015 PARIS	18 771.13 TTC
-------------------------------	--	---------------

↳ **Madame Marie-Pierre RICHER** indique que la souscription de cette assurance était nécessaire compte-tenu de l'expérience précédente qui fut longue et très lourde à gérer. Elle précise que ce sera un confort pour la suite si de nouveaux dysfonctionnements devaient se présenter. En cas de problème relevant de l'assurance dommages ouvrage, la procédure se met en place, l'assurance prend en charge les travaux et recherche ensuite les responsabilités.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Marie-Pierre RICHER propose à Madame Joëlle MATHIEU de revenir sur les termes du compte-rendu comme convenu en début de séance.

⇒ Proposition de prêt du Crédit Agricole :

↳ Madame Joëlle MATHIEU souhaite obtenir des précisions sur les termes du dernier compte-rendu notamment au niveau de la proposition de prêt du Crédit Agricole. Le compte-rendu fait état d'un dossier en attente, elle demande des explications sur la proposition faite par cet organisme bancaire.

↳ Monsieur Guy VANDACASTEELE rappelle qu'effectivement lors du dernier conseil communautaire le 8 décembre, il ne disposait d'aucun élément chiffré de la part du Crédit Agricole, mais que leur proposition transmise quelques jours plus tard était moins intéressante.

↳ Madame Joëlle MATHIEU demande des explications sur la création du poste de DGS à la Communauté de Communes notamment si le partage se fera sur la base de deux mi-temps ?

↳ Madame Marie-Pierre RICHER rappelle qu'effectivement la personne sera recrutée sur la base de deux mi-temps, notamment pour intervenir au sein de la Communauté de Communes dans le cadre de la mutualisation avec la Mairie de Dun sur Auron et dans le cadre du transfert de compétences. Elle précise qu'à terme la collectivité deviendra employeur direct.

⇒ Dépôt de sacs jaunes dans le cœur de village de Verneuil :

↳ Monsieur Jean-Marie DELEUZE indique que le matin même, il a constaté un amas de sacs jaunes dans le cœur du village de Verneuil. Par conséquent, il a porté plainte auprès de la gendarmerie puis a retiré sa plainte après avoir contacté le secrétariat de la Communauté de Communes et avoir obtenu des informations.

↳ Monsieur Pierre de JOUVENCEL précise que la société NCI collecte les écarts au moyen d'un véhicule plus petit. Ensuite les sacs jaunes sont entreposés à un endroit pour être repris par le camion principal.

⇒ Enrobé à froid :

↳ Monsieur Hubert de GANAY rappelle que des seaux d'enrobé à froid sont à disposition des communes.

⇒ Réhabilitation du bassin d'apprentissage intercommunal de natation :

↳ Monsieur Pierre de JOUVENCEL félicite les élus et le personnel administratif pour leur investissement au titre de l'opération de réhabilitation du bassin d'apprentissage, il précise que le travail réalisé est époustouflant.

↳ Madame Marie-Pierre RICHER renouvelle ses remerciements, à Monsieur Laurent GREFFION, Responsable des services techniques de la Ville de Dun sur Auron et également à Monsieur Jean-Luc RENAUDIN, Maître nageur pour leur implication dans cette opération.

Elle précise que trois réserves demeurent maintenues :

- Les portes jaunes dites "coupe feu" seront remplacées.*
- Une barre de seuil est mal collée.*
- Une porte à reprendre où il manque des gonds.*

Actuellement, seuls les enfants des écoles se rendent au bassin d'apprentissage, la section SIPS Natation reprendra l'aquagym en octobre, l'accès pourrait être limité aux personnes du territoire intercommunal quant à l'activité des bébés dans l'eau, cette dernière demeure suspendue. Comme précédemment, l'association TRI Sud et le Collège le Colombier (pour les élèves de 6ème qui ne maîtrisent pas correctement la natation) pourront accéder au bassin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

*La Présidente,
Marie-Pierre RICHER.*

*Le Secrétaire,
Laurence JANVIER.*